

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Vous avez certainement pu entendre le Ministre lors de sa conférence de presse ce vendredi 3 avril, conférence dans laquelle il a détaillé les modalités d'examen pour la session 2020.

Je souhaite vous communiquer quelques points même si je n'ai pas encore de communication écrite officielle.

Pour les examens de juin 2020 :

- Est retenu le principe du tout contrôle continu pour les 3^{èmes}, premières et terminales.
- Les notes de contrôle continu correspondront aux moyennes annuelles de chaque matière sans prise en compte des éventuelles notes mises durant la période de confinement.
 - **Première :**
 - E3C :
 - Les épreuves d'E3C2 sont annulées.
 - Pour les épreuves d'histoire-géographie, LVA, LVB et mathématiques en série techno, la note retenue sera la moyenne des notes obtenues aux E3C1 (passées entre janvier et mars) et aux E3C3 (qui se tiendront en fin de premier trimestre de l'année de terminale)
 - Pour la spécialité non suivie en terminale et l'enseignement scientifique en 1ère : note d'E3C2 composée de la moyenne obtenue dans ces deux matières durant l'année de première
 - Epreuves anticipées de français :
 - Ecrit : moyenne annuelle du français en 1ères.
 - Oral : épreuves maintenues sous leurs formes actuelles
 - 15 textes en BCG
 - 12 textes en BTN
 - **Terminale :**
 - Pour chaque épreuve du baccalauréat : Notes des 3 trimestres de terminale
 - Si pas de note au 3^{ème} trimestre, moyenne sur les deux premiers trimestres
 - Maintien de la prise en compte des notes des EA de première
 - Jury d'examen classique pour le bac
 - Prise en compte des livrets scolaires
 - Prise en compte de l'assiduité
 - Pour les élèves entre 8 et 10, maintien du principe actuel des épreuves de rattrapage

- Pour les élèves ayant une moyenne générale au bac inférieure à 8, le jury pourra donner en fonction du livret scolaire la possibilité de passer en session de septembre
 - Pour les élèves en candidats libre, passage en session de septembre
- **Voie pro :**
 - CCF déjà validés et livret scolaire.
 - PFMP (Stages en entreprises) : le ministère n'a pas tranché et choisi entre une dispense de stage ou un rattrapage en juin. Nous reviendrons vers vous lorsque les modalités d'examens en voie professionnelle seront arrêtées.
 - **BTS :**
 - non évoqué précisément lors de cette conférence de presse car fera l'objet d'une prochaine communication sur l'enseignement supérieur
 - mais cela sera dans la logique du principe du contrôle continu précédent.
- **maintien de la période de cours jusqu'au 4 juillet** (qui du coup ne sera que peu impactée par les examens de juin) avec contrôle d'assiduité pour l'obtention des examens.
 - **S'il y a un retour en classe, l'assiduité jusqu'au 4 juillet sera, comme l'a rappelé le ministre, la condition « sine qua non » d'obtention des examens.**
 - Une conséquence de ces modalités d'examens est **l'annulation** du bac blanc des Terminales prévu la semaine prochaine et du bac blanc écrit de français des 1ères prévu en mai.
 - Pour information, une foire aux questions spéciale examens est en ligne : <https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Le lycée reste disponible pour répondre à vos questions.

Bien cordialement.

Guillaume BARD VOLF

Proviseur du lycée.